

Chers parents,

Le 17 juin 2022, nous avons pris en Conseil municipal, une délibération importante en lien avec la restauration scolaire. En effet, par cette délibération, nous faisons le choix de la qualité en rejoignant la **régie des 2 aïrelles** qui propose des produits locaux et bio à chaque fois que cela est possible. Cette régie publique se situe à Louviers, nous en devenons les administrateurs.

En ce qui concerne le fonctionnement de la régie, vous pourrez vous tourner vers les parents d'élèves élus avec lesquels nous avons échangé pour permettre ces changements ou bien de M. MAURISSE Teddy, Conseiller municipal délégué en charge des affaires scolaires.

Bien évidemment, la qualité à un coût et ce passage que la municipalité accompagne financièrement représente tout de même un effort pour quelques ménages. Nous l'avons souhaité modéré et dans ce cadre, nous avons également revu les plafonds pour permettre au plus grand nombre de pouvoir bénéficier de la cantine à 1€.

Voici donc les tarifs que nous allons appliquer à compter de la rentrée avec toujours le même principe de 3 tranches.

Mode de calcul :

À l'aide de votre feuille d'imposition nouvellement reçue, diviser le revenu fiscal du foyer par le nombre de parts (**en cas d'imposition séparée merci de joindre les 2 avis**)

- Quotient de moins de 10.000 € : Tarif du repas à 0€60
- Quotient entre 10.001 et **20.000** € : Tarif du repas à 1€
- Quotient supérieur à 20.001 € : Tarif du repas à 4€

Vous l'aurez compris, nous aurons besoin de vos avis d'imposition dès la rentrée. En cas d'absence du document, la tranche 3 sera appliquée.

Je me réjouis de cette nouvelle qui permettra aux enfants de profiter de repas sains et équilibrés, très orientés sur le goût.

Solidairement,
G. Loiseau

